



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/L.392  
29 juin 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004

**JITAP: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR UNE CONTRIBUTION  
EFFECTIVE DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL  
AU DÉVELOPPEMENT**

18 juin 2004 – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. La réunion spéciale sur le JITAP<sup>1</sup> a été présidée par M. E. B. Rugmayo, Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie de l'Ouganda, et par M. Mohamed Ould Hitt, Directeur de la promotion du commerce extérieur de la Mauritanie. Ont participé à la réunion plusieurs délégations de pays participant au JITAP, de pays donateurs et d'autres pays ainsi que des représentants d'organisations régionales d'intégration économique. Les trois organismes d'exécution, à savoir la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), étaient également représentés. On trouvera ci-après un résumé *des enseignements et des meilleures pratiques* qui sont ressortis du débat:

a) En tant que partenariat pour le développement du commerce, le JITAP peut constituer une contribution importante dans le cadre du thème subsidiaire de la onzième session de la Conférence intitulé «*La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement*», par le renforcement des institutions et des entreprises et la valorisation des ressources humaines;

---

<sup>1</sup> Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains.

b) En tant que programme d'assistance technique autonome et fondé sur des outils, le JITAP aide les pays à concevoir ou à ajuster leurs politiques commerciales nationales, à participer aux négociations commerciales, à élaborer des stratégies sectorielles et à définir de grandes orientations à moyen terme et à long terme pour le commerce, l'investissement et le développement;

c) Mis en œuvre conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC, avec le soutien précieux de pays donateurs, le JITAP repose sur une approche de la gestion qui facilite la coordination de l'assistance technique au niveau des pays à un moment où les capacités nationales, limitées, sont mises à rude épreuve par la concomitance de nombreuses négociations. Cette approche permet aux pays de jouer un rôle plus actif dans la gestion de la coopération technique et de mieux comprendre les politiques des partenaires de développement en la matière. Les mécanismes nationaux de gestion du JITAP et d'autres programmes devraient être mieux coordonnés dans les pays, voire fusionnés pour une meilleure complémentarité des activités de renforcement des capacités;

d) Les capacités développées dans le cadre du JITAP ont aidé les pays à coordonner leurs activités pour définir leurs positions de négociation et à participer plus activement aux négociations commerciales et à leur suivi. Ce modèle a permis un traitement efficace de nombreuses questions complexes et hautement spécialisées relatives au commerce international;

e) Les conditions institutionnelles créées par le JITAP pour l'organisation d'un débat national sur les questions relatives au commerce multilatéral ont contribué à une participation efficace de toutes les parties concernées par les négociations. Les comités interinstitutionnels ont permis d'améliorer la participation du secteur privé, de la société civile et d'autres partenaires de développement dans les pays. Ces comités sont appuyés par un réseau de professionnels dûment formés et par un réseau de points spécialisés d'information sur le système commercial multilatéral, à savoir les centres de référence et les points nationaux d'information;

f) L'infrastructure d'information relative au système commercial multilatéral et le réseau d'experts qui ont été mis sur pied dans les huit premiers pays africains bénéficiaires du JITAP sont actuellement étendus aux huit autres pays africains qui ont rejoint le programme. Les capacités institutionnelles et humaines et le réseau correspondant revêtent un intérêt primordial

pour les spécialistes du commerce, en tant que modèle permettant d'aider les pays en développement et leurs entreprises à accroître leur participation au système commercial multilatéral et à en tirer parti;

g) L'approche trilatérale de la formation d'experts du système commercial multilatéral, qui couvre en même temps les règles du système, les politiques et les aspects commerciaux, permet aux experts nationaux d'acquérir une réelle connaissance des accords et un savoir multidisciplinaire. Elle facilite également l'établissement de réseaux de formateurs et d'experts concernant le système commercial multilatéral, avec des effets multiplicateurs. Cette approche continue d'être mise en œuvre dans le nouveau groupe de pays et peut être appliquée par tout pays qui le souhaite;

h) La méthode d'accompagnement prévue par le JITAP pour l'élaboration de stratégies sectorielles permet à tous les acteurs de s'approprier le processus, ce qui garantit l'application des mesures adoptées d'un commun accord et renforce la réflexion sur la formulation de stratégies nationales de développement des exportations de biens, de services et de produits de base. La méthode suivie fait appel à la participation de tous les partenaires nationaux dans les secteurs porteurs et a donc des effets bénéfiques aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau des entreprises dont la capacité de concevoir des stratégies de conquête des marchés est renforcée;

i) Il est essentiel d'assurer la pérennité du renforcement des capacités concernant le système commercial multilatéral afin d'accroître la marge d'autonomie permettant aux pays d'obtenir des résultats économiques satisfaisants et de lutter contre la pauvreté. La mise en réseau des capacités dans les différents pays, qui est un aspect clef du JITAP, sera déterminante à cet égard. Un appui important devrait être fourni pour encourager une plus grande coopération entre les pays participants. Il faudrait prévoir des mécanismes d'appui et de suivi pour les pays devant quitter le programme après la phase de consolidation. Dans le même ordre d'idées, les organisations régionales d'intégration économique ont souligné qu'il fallait étayer les capacités mises en place au niveau national par des capacités similaires au niveau régional. On a reconnu qu'il fallait accroître la collaboration entre le JITAP et ces organisations;

j) On a noté avec beaucoup d'intérêt la capacité du JITAP de tenir pleinement compte des priorités des pays et son rôle catalyseur dans la mise en place d'initiatives complémentaires visant à développer la capacité d'offre des pays en vue d'accroître les courants commerciaux. Le programme permettait également aux pays de consacrer davantage de ressources aux travaux relatifs au système commercial multilatéral. Il les aidait à mieux assumer leurs responsabilités dans les négociations. D'autres programmes d'assistance technique liée au commerce devraient s'inspirer de l'approche suivie par le JITAP; à cet égard, on a souligné l'importance d'un renforcement des synergies avec ces autres programmes, notamment le Cadre intégré, en tenant mieux compte des aspects pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et en intégrant le commerce dans les stratégies de développement économique et social;

k) Les pays participant au programme se sont déclarés généralement satisfaits de l'assistance fournie par les trois organismes d'exécution et par les donateurs. Il a été proposé d'étendre le modèle d'assistance technique du JITAP à d'autres pays et d'organiser chaque année une réunion ministérielle pour examiner les activités du programme et tirer parti de l'expérience acquise au niveau politique.

-----